



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parlement européen

Question au Gouvernement n° 1796

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M'intéressant aux questions européennes, je consulte volontiers les procès-verbaux du Parlement européen. Or, dans le compte rendu d'une séance du jeudi 19 septembre 1996, je lis, parmi plusieurs recommandations, que le problème de l'immigration, étant européen, doit désormais échapper à la compétence des assemblées nationales...

M. Jean-Michel Ferrand. Scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. Je cite le texte lui-même : « L'europeanisation de la question » - celle de l'immigration - « entraîne l'exclusion des parlements nationaux. »

M. Jacques Myard. C'est scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. Le Gouvernement envisagerait, semble-t-il, plusieurs dispositions de caractère législatif sur ces problèmes. C'est donc à lui que je m'adresse : doit-on accepter que le Parlement européen - au travers de seules recommandations, il est vrai - laisse entendre qu'il nous faudrait abandonner un pan supplémentaire de notre souveraineté ? Pour ma part, je réponds non, mais j'espère que le Gouvernement apportera les précisions qui s'imposent. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Je vous remercie, monsieur Pierre Mazeaud, de nous confirmer ainsi votre intérêt pour les questions européennes... (Sourires.)

M. Pierre Mazeaud. Que je manifeste depuis longtemps !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et j'entends vous répondre très clairement.

Le Parlement européen a effectivement adopté une résolution le 19 septembre, mais dans des conditions qu'il me faut préciser : seulement 171 présents l'ont votée...

M. Alain Marsaud. Des zozos !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... sur un total de 626 députés européens.

M. André Fanton. C'est une assemblée irresponsable !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce texte, je l'ai sous les yeux, contient bon nombre de dispositions absurdes et demagogiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il n'est donc pas étonnant qu'un certain nombre de députés européens socialistes l'aient voté. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mais surtout, au-delà de son absurdité et de sa demagogie, cette résolution n'a, je vous le confirme, aucune valeur juridique, car le Parlement européen, très clairement encadré par le traité de l'Union, n'a aujourd'hui aucune compétence sur ces questions. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je vous le dis clairement, monsieur le ministre Mazeaud : dans son effort de maîtrise de l'immigration, le Gouvernement entend poursuivre, avec votre concours, la politique qui est la sienne. Il la conduira et continuera

de la conduire avec la meme rigueur, la meme humanite et la meme determination. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le president, ma question s'adresse a M. le Premier ministre. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M'intéressant aux questions européennes, je consulte volontiers les procès-verbaux du Parlement européen. Or, dans le compte rendu d'une séance du jeudi 19 septembre 1996, je lis, parmi plusieurs recommandations, que le problème de l'immigration, étant européen, doit désormais échapper à la compétence des assemblées nationales...

M. Jean-Michel Ferrand. Scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. Je cite le texte lui-même: « L'europeanisation de la question » - celle de l'immigration - « entraîne l'exclusion des parlements nationaux. »

M. Jacques Myard. C'est scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. Le Gouvernement envisagerait, semble-t-il, plusieurs dispositions de caractère législatif sur ces problèmes. C'est donc à lui que je m'adresse: doit-on accepter que le Parlement européen - au travers de seules recommandations, il est vrai - laisse entendre qu'il nous faudrait abandonner un pan supplémentaire de notre souveraineté ? Pour ma part, je réponds non, mais j'espère que le Gouvernement apportera les précisions qui s'imposent. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Je vous remercie, monsieur Pierre Mazeaud, de nous confirmer ainsi votre intérêt pour les questions européennes... (Sourires.)

M. Pierre Mazeaud. Que je manifeste depuis longtemps !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et j'entends vous répondre très clairement.

Le Parlement européen a effectivement adopté une résolution le 19 septembre, mais dans des conditions qu'il me faut préciser: seulement 171 présents l'ont votée...

M. Alain Marsaud. Des zozos !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... sur un total de 626 députés européens.

M. André Fanton. C'est une assemblée irresponsable !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Ce texte, je l'ai sous les yeux, contient bon nombre de dispositions absurdes et démagogiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il n'est donc pas étonnant qu'un certain nombre de députés européens socialistes l'aient voté. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mais surtout, au-delà de son absurdité et de sa démagogie, cette résolution n'a, je vous le confirme, aucune valeur juridique, car le Parlement européen, très clairement encadré par le traité de l'Union, n'a aujourd'hui aucune compétence sur ces questions. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je vous le dis clairement, monsieur le ministre Mazeaud: dans son effort de maîtrise de l'immigration, le Gouvernement entend poursuivre, avec votre concours, la politique qui est la sienne. Il la conduira et continuera de la conduire avec la même rigueur, la même humanité et la même détermination. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Mazeaud Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1796

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1996, page 5056

Réponse publiée le : 3 octobre 1996, page 5056

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 octobre 1996